

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 21/12/2022	Dossier complet le : 21/12/2022	N° d'enregistrement : 2022-0131
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

1. Intitulé du projet

Phase 1 de l'opération de requalification du site Schneider sur la commune d'Escaudain.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Porte du Hainaut

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Paul MOTTIER

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 2 1 9 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² . -> requalification de la phase 1 du quartier Schneider sur 6.37 ha environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de requalification de la phase 1 du quartier Schneider sur 6.37 ha environ comprend:

- la requalification par la CAPH de:

- Requalification des voiries et espaces publics *desservant les maisons minières «Maisons et Cités». Les voiries concernées sont : rue de Maubeuge, rue de Senelle, rue de Cambrai, rue de Valenciennes
- Requalification du square -> sur une surface de 0.42ha environ
- Requalification d'une placette en parking -> sur une surface de 0.39ha environ

- et la réhabilitation des maisons minières (une centaine) par «Maisons et Cités» *

* la réhabilitation des espaces privés "maisons et cités" et espaces publics les desservant s'étend sur 5.55 ha environ

CF ANNEXE 7

4.2 Objectifs du projet

- Engager une rénovation massive du patrimoine minier;
- Régler des dysfonctionnements en terme d'habitat
- Aménager les espaces publics des Cités en synergie avec la rénovation de l'habitat Maisons & Cités
- Créer une nouvelle entrée de quartier, désenclaver le quartier, recomposer la façade du quartier
- Recomposer la trame viaire pour une meilleure lisibilité, organiser la hiérarchisation des voies et améliorer leurs fonctionnalités, ce, au profit des déplacements doux
- Activer l'animation sociale et la relocalisation du local associatif au coeur du quartier

CF ANNEXE 7

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La Phase 1 (objet du présent formulaire) comporte :

- La requalification des espaces publics par la CAPH
- La réhabilitation d'une centaine de logements environ par Maisons et Cités (pendant le temps de la réhabilitation, les habitants seront relogés temporairement) ;
- L'aménagement de la Place du Centre du quartier et du square par la CAPH ;

CF ANNEXE 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le périmètre de la phase 1 est distinct du reste du projet (projet global) et sans connexion

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration loi sur l'eau pour la phase 1

(nb: la phase globale ultérieure fera l'objet d'une autorisation environnementale qui portera une étude d'impact)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise Phase 1 :	63 660 m ² soit 6.37 ha environ
Nombre de maisons réhabilitées:	100 aine de maisons
Surface requalification du square et de la placette (surface perméable) :	0,82ha respectivt 0,42ha et 0,4ha env
Surface requalification des voiries et espaces publics (hors square et placette) desservant les maisons minières et de la réhabilitation des espaces privés de ces dernières:	5.55ha environ
Surface espaces verts dans espaces publics :	1/3 des voiries (noues,surfaces enherbées) soit 0,73 ha environ + 0,82ha square et placette

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier Schneider, Escaudain

Le secteur concerne les rues de :

- Senelle
- Maubeuge
- Valenciennes
- Cambrai

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°34'98"56 Lat. 50°31'99"85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Escaudain

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre le périmètre d'aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF situées à proximité immédiate de la zone d'étude sont les suivantes : - ZNIEFF de type 1 : Terril Renard à Denain à 1,5 km - ZNIEFF de type 1 : Ancienne carrière des Plombs à Abscon à 2 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située à proximité d'un Arrêté de Protection de Biotope. Les plus proches se trouvent à 37.5km environ à l'est, le "Massif forestier de la Lanrière" et à 39 km à l'ouest: "le terril de Pinchonvalles".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve naturelle n'est identifiée au droit du site d'étude. Les plus proches se trouvent à : - 11 km au Nord : Réserve Naturelle Régionale "Tourbière du Vred" - 12 km au Nord : Réserve Naturelle Régionale "Pré des Nonnettes" - 9.5 km au Nord-Ouest: Réserve Naturelle Nationale "Tourbières Alcaline de Marchiennes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site inscrit au patrimoine de l'unesco du "Bassin minier du Nord-Pas de Calais" et plus précisément à 2.5 km des " Paysages et ensemble miniers d'Escaudain", à 2 km du "Terril Renard" et à 900 m du "Monument commémoratif Charles Mathieu à Louches.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors des zones à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information: Présence du SIS n°5905310 « Friche Usinor » (cadastré AP n°64) au nord de la cité minière mais hors périmètre d'intervention
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'intègre pas les périmètres de protection de ces captages. Plusieurs captages de production d'eau potable figurent à proximité : - sur la commune de Roelx, à 1,5km du quartier Schneider ; - sur la commune d'Escaudain, à 1,5 km du quartier Schneider ; - sur la commune de Neuville sur Escaut, à 2,5 km du quartier Schneider.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la zone d'étude. (le plus proche est à 6 km au nord est, il s'agit du "Terril d'Haveluy"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre le périmètre d'aucune zone Natura 2000. Les plus proches sont : - Natura 2000 directive Oiseaux : ZPS "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" (FR3112005) à -6 km au nord - Natura 2000 directive Habitats : ZSC "Forêt de Raismes, Saint-Amand, Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe" (FR3100507) entre 7,7 et 10 km au nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la zone d'étude. Le plus proche est le Terril Renard, situé à 1,5 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Escaudain n'est pas concernée par un PPRT Pour information: Le quartier schneider est limitrophe à un site basol SSP000314901 (friche usinor Bail Lourches-Escaudain-Secteur A) mais celui ci est hors périmètre d'intervention.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Escaudain n'est pas concernée par un PPRI. Elle est soumise au TRI de Valenciennes , cependant le quartier n'est pas concerné par le zonage du TRI. La come n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux et est soumis à un aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés donc pas de trafics supplémentaires envisagés sauf un trafic temporaire lié au travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés. Seul la phase chantier est susceptible d'être source de bruit, cependant il s'agit d'un impact temporaire

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seul la phase chantier d'engendrer des vibrations, cependant il s'agit d'un impact temporaire</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents supplémentaires puisqu'il s'agit d'une réhabilitation en revanche nouvelle gestion des effluents via des techniques alternatives</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pris en compte son environnement naturel, urbain et paysager. (annexe 8)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de réhabilitation d'espaces publics et privés (cf annexe 7)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 7: auto évaluation facultative annexe 8: éléments illustrant le programme de réhabilitation des Maisons et Cités annexe 9 : DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE Missions G0 et G5 réalisées par ESIRIS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

WIMENS ANVERS

le,

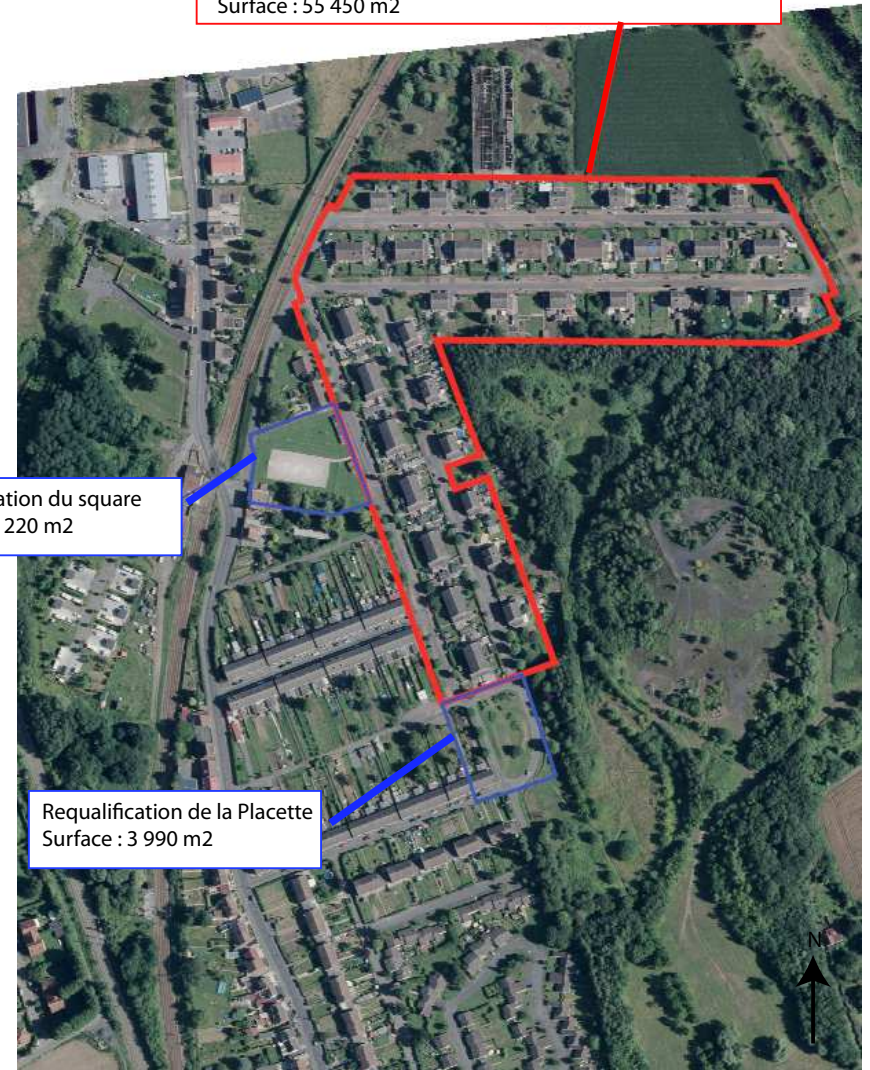
16 | 11 | 2022

Signature

Par déléation
La Directrice Attractivité Territoriale
Résidentielle et Touristique
Audrey DANGLADE



Requalification des voiries et espaces publics desservant les maisons minières «Maisons et Cités» et de la réhabilitation des espaces privés de ces dernières.
Surface : 55 450 m2



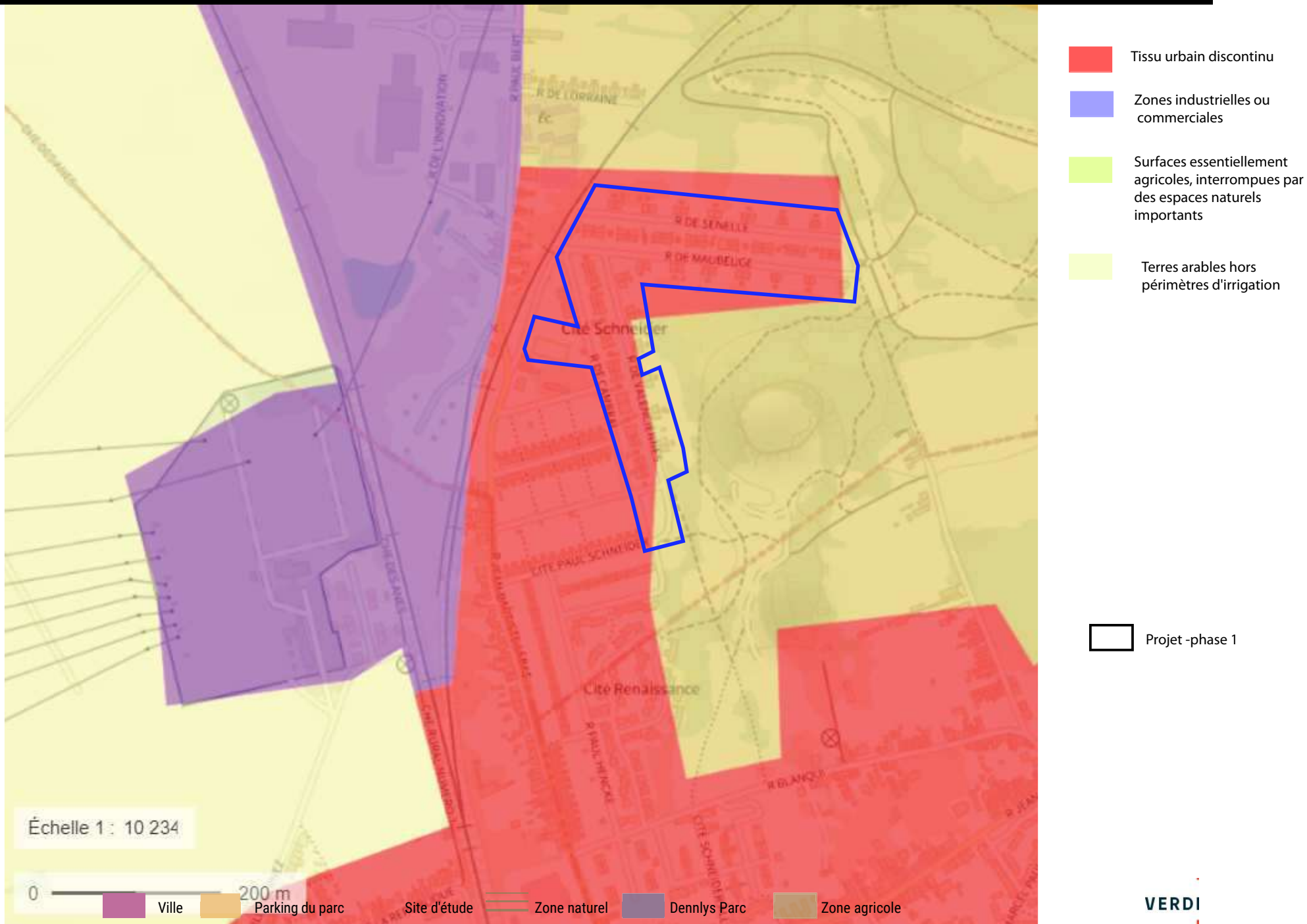
Zoom quartier Schneider

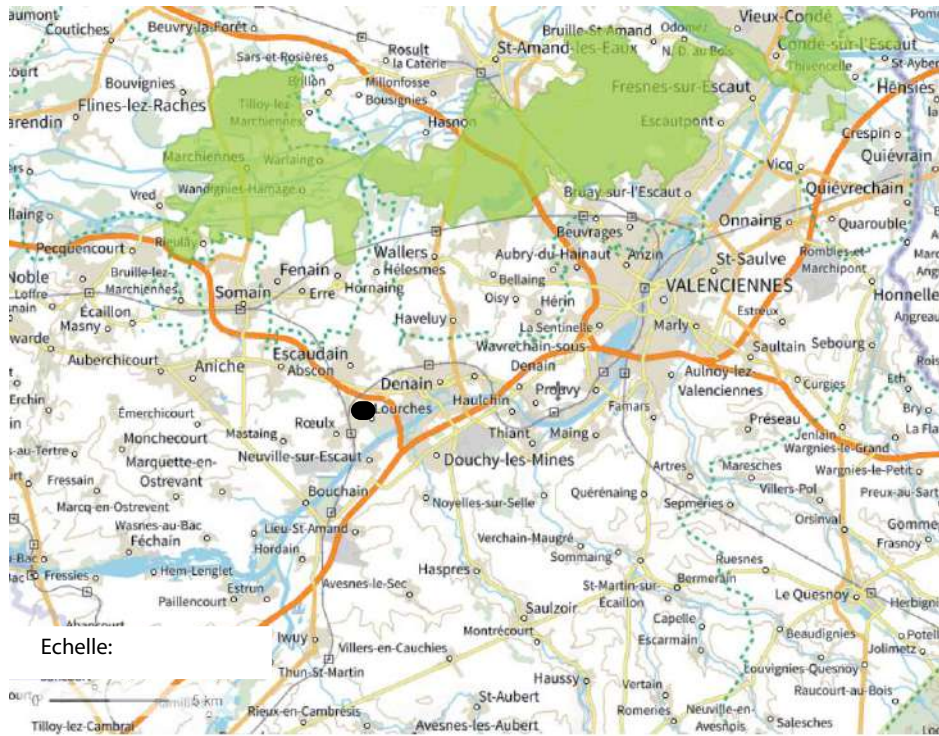
Annexe 4 : Plan masse du projet

PLAN:
cf plan ci après

LEGENDE:

	voirie en enrobé
	stationnement enrobé
	Surface enrobée piéton
	Surface enrobée liant végétal piéton
	stationnement Viaverde
	Résine
	Lignes pavées voirie
	Lignes pavées piétonnes
	Surface pavée voirie
	Surface pavée piétonne
	grave
	Stabilisé
	Béton désactivé
	Béton poreux
	place modulaire
	schiste (terril)
	Epdm
	Platelage bois
	enrochement
	Pumtrack en Enrobé
	eau
	massifs-haies
	noues plantées
	gazon-semis
	boisements (existants ou à replanter)
	plantations aquatiques
	Arbre tige et cépées
	clôture à barreaudage
	clôture en treillis soudé
	clôture type Ursus
	clôture ganivelle
	banc
	assises béton
	Traverse bois
	corbeille
	appuis-vélo
	garage
	place aérienne ou passage

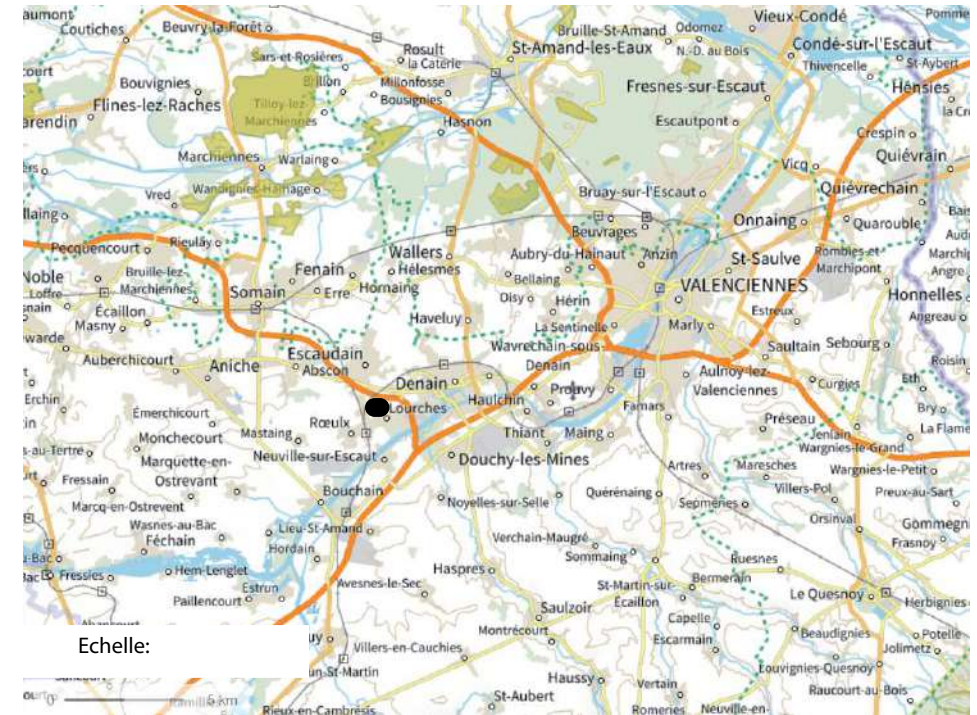




DIRECTIVE OISEAUX- Zone de Protection Spéciale (ZPS):
Vallée de la Scarpe et de l'Escaut



Projet -phase 1



DIRECTIVE HABITATS-Zones Spéciales de Conservation (ZSC):
Forêt de Raimes, Saint Amand, Wallers et Marchiennes
et plaine alluviale de la Scarpe



Projet -phase 1

ANNEXE 7 : EVALUATION FACULTATIVE

LE PROJET GLOBAL

Le **projet global du quartier Schneider** consiste en une requalification des espaces publics et privés et de la friche minière du quartier Schneider. Il se situe sur les communes d'Escaudain, Roeulx et Louches.

POINT 4 DU CERFA - CARACTERISTIQUES DU PROJET

❖ **POINT 4.1 DU CERFA - - Nature du projet**

Le présent formulaire porte sur les travaux uniquement de la phase 1 (soit 6.37 ha environ) du projet de requalification du site Schneider sur ESCAUDAIN qui fera l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau :

- Requalification des voiries et espaces publics desservant les maisons minières «Maisons et Cités» et de la réhabilitation des espaces privés de ces dernières -> sur une surface de 5.55ha environ,
- Requalification du square -> sur une surface de 0.42ha environ
- Requalification d'une placette -> sur une surface de 0.4ha environ

❖ **POINT 4.2 DU CERFA- Objectifs du projet**

Le parti d'aménagement des espaces publics s'appuie sur les principes fondamentaux de rénovation et transformation du quartier, avec pour but de le faire évoluer d'un quartier enclavé, avec un déficit d'image et de reconnaissance, vers un quartier aux espaces urbains qualitatif, offrant toutes les aménités ordinaires et nécessaires d'un quartier de ville normal.

Ces fondamentaux consistent entre autre à :

- **S'appuyer sur les qualités existantes du quartier**, de manière à révéler ses atouts: activation de cheminements doux de liaison vers les équipements, commerces, équipements des centres villes, mise en valeur du patrimoine architectural des Cités...
- **Transformer le paysage urbain des espaces publics et générer un retournement d'image et une attractivité pour ce quartier minier;**
- **Permettre le désenclavement** en affirmant la lisibilité urbaine et une facilité d'usage, adaptant et complétant la trame viaire du quartier et de certaines parcelles, en vue d'assurer leur **mutabilité**;
- **Clarifier les limites, statuts, fonctions** entre les espaces publics et privés, par le partage de l'espace public, entre les différents modes de circulations, les espaces de stationnement et les espaces verts;
- **Favoriser la biodiversité**, créer les conditions du développement de la flore et de la faune en révélant le potentiel écologique des différents milieux et se connecter aux corridors écologiques au-delà du seul quartier Schneider ;
- **Introduire largement les plantations au sein de l'espace public** de manière à réduire l'imperméabilisation des sols, constituer des continuités végétale le long des rues, entre les jardins, avec le parc, et accompagner et favoriser les liaisons douces ;
- Mettre en place **des dispositifs économes en énergie** ;
- **Lutter contre les îlots de chaleur**
- Mettre en place des **dispositifs alternatifs pour la gestion des eaux pluviales** (noues, bassins de rétention,...).

❖ **POINT 4. 3.1 DU CERFA – Description du projet dans sa phase travaux**

La Phase 1 comporte:

- La requalification des espaces publics par la CAPH
- La réhabilitation de 100 logements par Maisons et Cités ;
- L'aménagement de la Place du Centre du quartier par la CAPH ;
- La création d'un square et d'un terrain multi-sports par la CAPH.

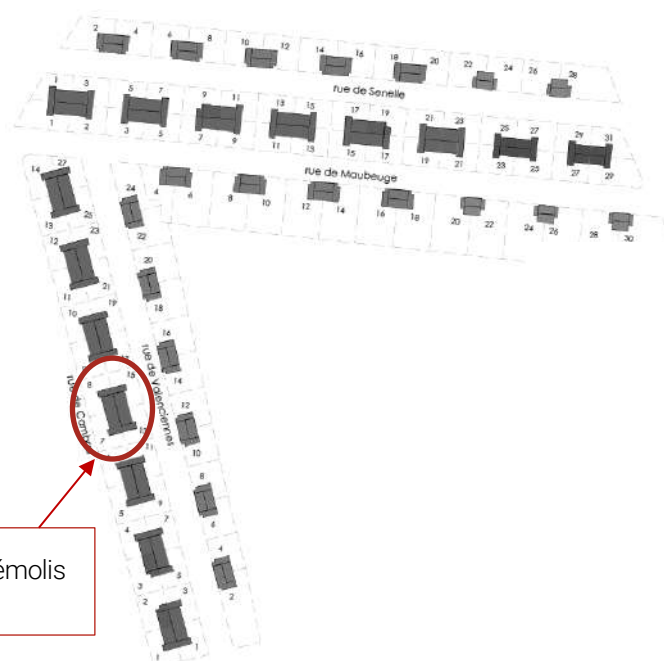
• **Réhabilitation des maisons minières « Maisons et cités »**

Le quartier Schneider est composée de 100 logements situés rue de Senelle, rue de Maubeuge, rue de Valenciennes et rue de Cambrai. Un logement (est de la rue de Valenciennes) étant privé, il ne fera pas l'objet de réhabilitation

La réhabilitation des maisons minières « maisons et cités », objet de la présente demande, est donc composée de 99 logements situés rue de Senelle, rue de Maubeuge, rue de Valenciennes et rue de Cambrai.

Les travaux concernent :

Localisation	Nombre de logements « Maisons et cités »	Démolition totale	Rénovation
Nord de la rue Senelle	14		14
Sud de la rue Senelle	16		16
Nord de la rue de Maubeuge	16		16
Sud de la rue de Maubeuge	14		14
Est de la rue de Valenciennes	10		10
Ouest de la rue de Valenciennes	14	2	12
Rue de Cambra	14	2	12
TOTAL	99	4	96



4 logements démolis

Parmi les 96 logements subissant une rénovation lourde (cf détails ci-après), dix logements subiront une démolition / reconstruction de leur bâtiment secondaire (bâtiment incluant actuellement les sanitaires et cuisine), en raison de mal façon de ces bâtiments secondaires

La rénovation lourde des logements est fonction de l'état de chaque logement. Elle peut donc concerner :

- une rénovation extérieure : façades, toitures, isolations partielles ou complètes et restructuration des clôtures, portails et portillons ainsi que replantation des haies
- une rénovation intérieure : changement sanitaire, isolation intérieure, système de chauffage, réseau électrique, peinture, revêtement de sol, menuiserie...

L'objectif de l'isolation sera d'atteindre :

- une performance énergétique de classe C et plus précisément le label BBC Rénovation dont les deux grands principes sont de limiter au maximum ses émissions de gaz à effet de serre et d'assurer une bonne qualité de vie et un confort à ses habitants.

Gestion des eaux pluviales des espaces privés

Les bailleurs s'attacheront à gérer de façon autonome les eaux de pluie tombant sur leur parcelle.

Le principe d'infiltration et/ou réutilisation des eaux pluviales des parcelles privées de Maisons et Cités a été acté. Les ouvrages seront dimensionnés pour une pluie de retour 20 ans. Ainsi, il est prévu que les eaux pluviales de toitures des logements soient infiltrées au droit de zone d'infiltration sous les espaces de stationnement.

• **Requalification des voiries et espaces publics desservant les maisons minières « Maisons et cités » et requalification du square et d'une placette**

Les espaces publics (rues de Senelle, de Maubeuge, de Cambrai et de Valenciennes et réhabilitation du square et de la placette) sont liés à cette phase de réhabilitation d'une centaine de maisons « maisons et cités » sont ceux des rues de Senelle, de Maubeuge, de Cambrai et de Valenciennes

Dans le cadre de la Phase 1, des opérations de démolitions de certaines habitations sont envisagées. Ces opérations sont sous maîtrise d'ouvrage Maisons et Cités.

Le bilan des surfaces de la Phase 1 est le suivant :

Emprise Phase 1	63 660 m²
<i>Espaces publics</i>	<i>30 040 m² environ</i>
<i>Parcelles privées</i>	<i>33 560 m² environ</i>

Assainissement eaux usées:

Le quartier Schneider dispose d'un réseau d'assainissement unitaire.

Les eaux rejoignent la station de pompage du SIAD toute proche, implantée rue Paul Bert à Escaudain.

➔ **Le réseau d'assainissement d'eaux usées ne sera pas modifié.**

Gestion des eaux pluviales:

Ainsi, dans le cadre des opérations de réhabilitation du quartier Schneider, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a privilégié la mise en place d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales.

L'infiltration des eaux pluviales des espaces publics sera réalisée via des techniques alternatives (noue, bassin paysager, chaussée réservoir...)

Au droit de la zone d'étude, le sol présente une perméabilité faible. Malgré tout, le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales grâce à des ouvrages qui seront dimensionnés sur la base minimum d'une pluie de retour 20 ans.

Le projet permet donc de déconnecter des surfaces actives du réseau unitaire ce qui va également améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement.

De plus, la requalification des voiries publiques favorise la désimperméabilisation en intégrant des espaces verts en lieu et place d'espace actuellement en enrobé.

Le programme de travaux inclut la déconnexion des bouches d'égout et leur démolition, et leur remplacement par un système de collecte des eaux pluviales au travers d'un réseau d'écoulement à surface libre. La requalification paysagère du quartier introduit la mise en place dans les rues d'une noue plantée de largeur de 3 à 4 m et de profondeur de 0,20 à 0,40m, recueillant les eaux de ruissellement de voirie de façon diffuse, caractérisée par l'absence de fil d'eau et donc de découvert de bordure côté noue.

Au vu de la topographie du quartier et du profil en long des rues, l'ensemble du système « Eaux Pluviales » proposé fonctionne en mode gravitaire : les noues, interrompues ponctuellement par les accès charretiers ou par un cloisonnement en bois façon batardeau, se remplissent d'eau et fonctionnent en cascade.

Les noues de tamponnement des eaux pluviales sont dimensionnées sur la base d'une pluie d'orage d'occurrence 20 ans, le volume complémentaire à 100 ans de stockage d'eau est assuré par la technique de la « chaussée réservoir », mise en place à proximité immédiate, sous la chaussée circulée.

Chacun des sous-bassins versant pluviaux sera équipé d'une surverse de sécurité au réseau unitaire en place.

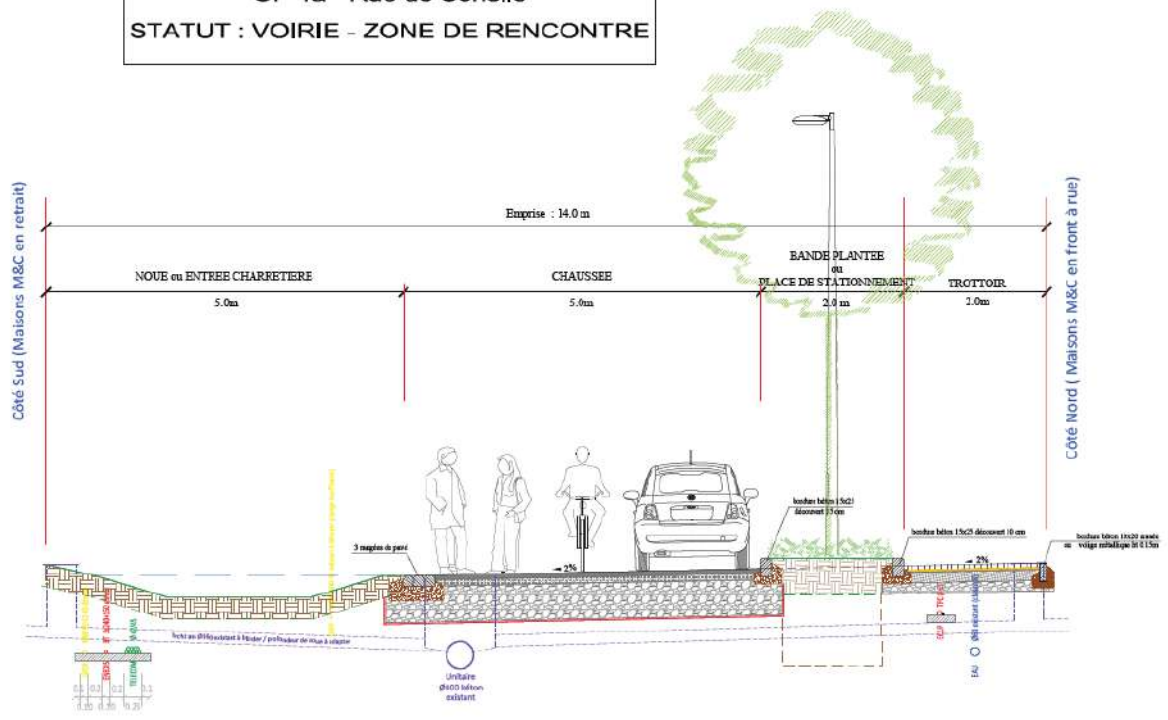
De façon générale, le contexte hydraulique du secteur sera amélioré compte tenu de l'infiltration et du tamponnement des eaux pluviales et de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Voirie

Les principes d'aménagement des rues consistent :

- A mieux équilibrer le partage de l'espace public entre parcours piétons/cycliste et circulation des véhicules à moteur, et intégrer sur les voies résidentielles le principe de voies partagées ;
- A sécuriser et limiter la vitesse par des aménagements physiques incitant à réduire la vitesse (plateaux surélevés, écluses, ...);
- A réaliser une part importante de surfaces végétalisées et des plantations arborées, de manière à limiter où réduire les aires imperméabilisées, favoriser la rétention et l'infiltration des eaux pluviales, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, favoriser la biodiversité, constituer un cadre de vie agréable pour les habitants ;
- A qualifier l'espace de la rue par la qualité des revêtements des trottoirs et accès aux habitations (aires en béton désactivé, éléments modulaires béton ou brique terre cuite, aires en sable stabilisé) ;
- A maintenir une offre de stationnement sur l'espace public en créant des emplacements pour les riverains, avec des techniques de matériaux drainants (dalles TTE à engazonner ou paver) ;
- A coordonner les travaux sur les limites publiques/privé de manière à constituer des limites physiques qualitatives et cohérentes (recul de clôtures, intégrées dans la haie; portails et portillons, coffrets;...).

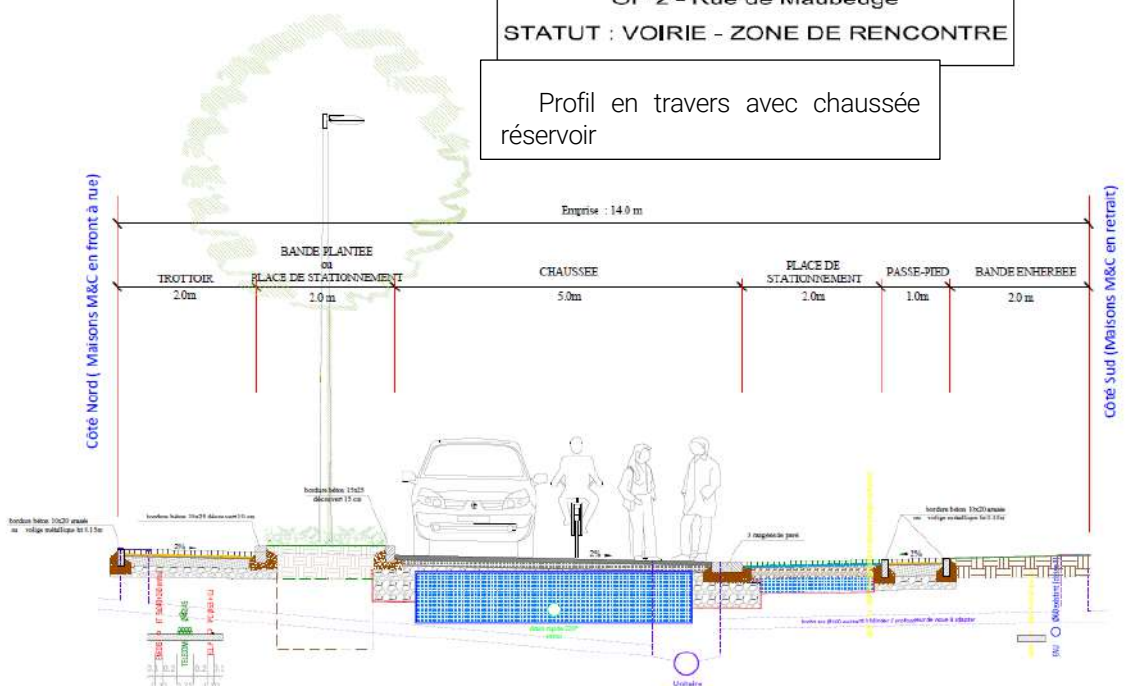
OP 1a - Rue de Senelle
STATUT : VOIRIE - ZONE DE RENCONTRE



<p>NOUVE (larg. 4.00m et prof. moy. 0.30m)</p> <p>Terre végétale ép. : 0.30 m</p>	<p>CHAUSSEE</p> <p>Béton Bitumineux SG 0/6 Porphyre Ep : 0.05 m</p> <p>Couche d'accrochage</p> <p>Grave Bitume Classe 3 0/14 - Ep 0.09 m</p> <p>Couche d'accrochage</p> <p>Grave calcaire non traitée D31/D21 - Ep 0.50 m (PF2)</p> <p>Géotextile</p>	<p>BANDE PLANTEE</p> <p>Terre végétale ép 0.50m</p>	<p>TROTTOIR / ACCES CHARRETIER</p> <p>Pavés 20x20cm Béton jointif - Ep : 0.08 / 0.10 m</p> <p>Lit de pose en sable ép. 0.04 m</p> <p>Couche de cure</p> <p>Grave Mixte Traitée GL 0/20 T3 ép : 0.15 / 0.20m</p> <p>Fraisats des anciennes chaussées ép : 0.15 / 0.20m</p>
<p>ENTREE CHARRETIERE</p> <p>Pavés 20x20cm Béton jointif - ép : 0.10 m</p> <p>Lit de pose en sable ép. 0.04 m</p> <p>Couche de cure</p> <p>Grave Mixte Traitée GL 0/20 T3 ép : 0.20m</p> <p>Fraisats des anciennes chaussées ép : 0.20m</p>	<p>STATIONNEMENT LONGITUDINAL</p> <p>Béton Bitumineux SG 0/6 Porphyre ép : 0.04 m</p> <p>Couches de cure et d'accrochage</p> <p>Grave Mixte Traitée GL 0/20 T3 ép : 0.20m</p> <p>Fraisats des anciennes chaussées ép : 0.20m</p> <p>Géotextile</p>		

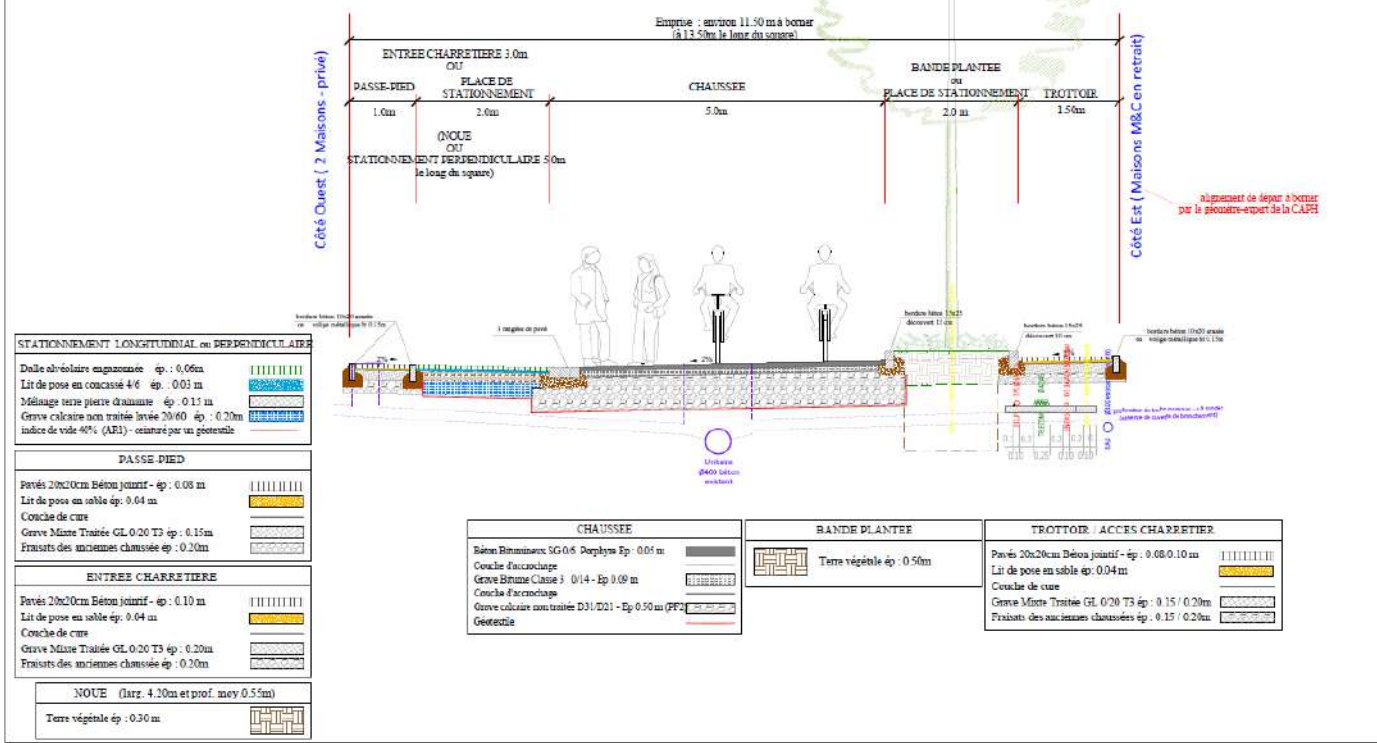
OP 2 - Rue de Maubeuge
STATUT : VOIRIE - ZONE DE RENCONTRE

Profil en travers avec chaussée réservoir

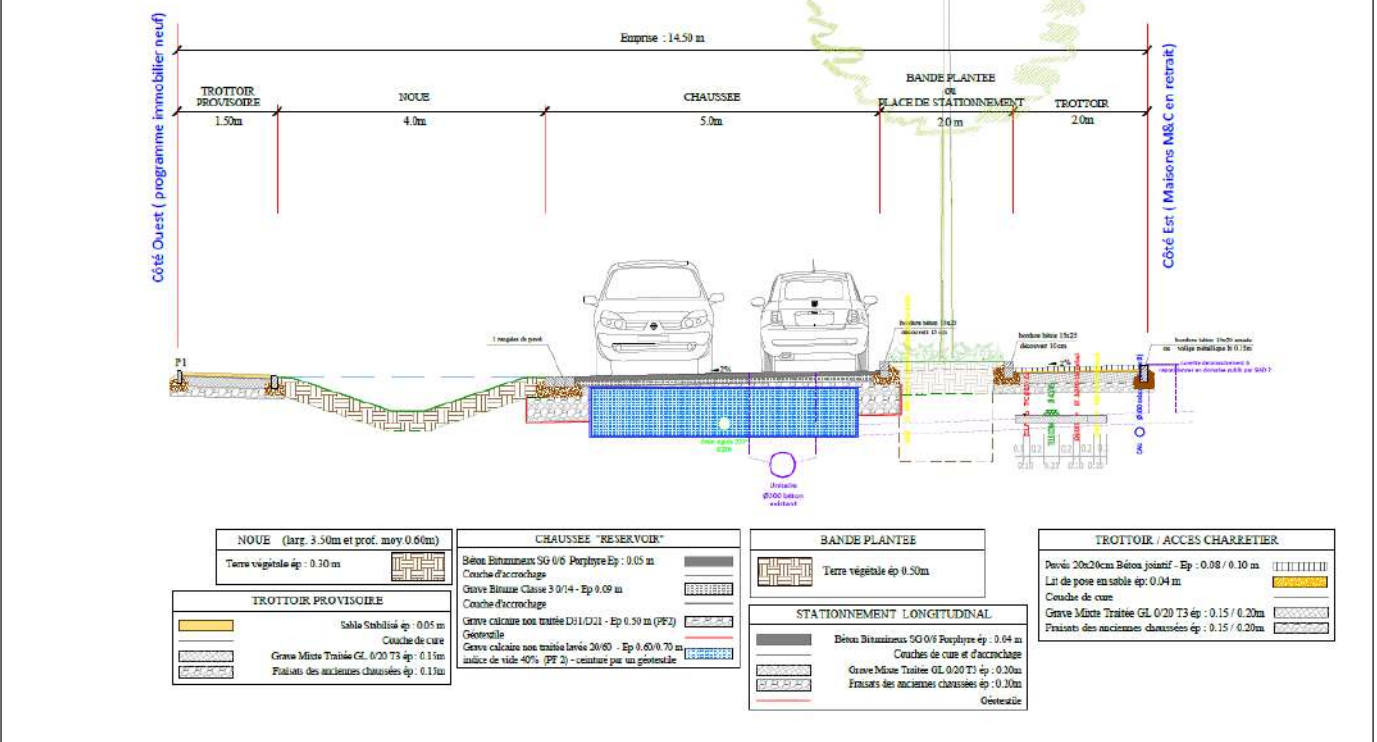


<p>TROTTOIR / ACCES CHARRETIER</p> <p>Pavés 20x20cm Béton jointif - ép : 0.08/0.10 m</p> <p>Lit de pose en sable ép. 0.04 m</p> <p>Couche de cure</p> <p>Grave Mixte Traitée GL 0/20 T3 ép : 0.15/0.20m</p> <p>Fraisats des anciennes chaussées ép : 0.15/0.20m</p>	<p>BANDE PLANTEE</p> <p>Terre végétale ép : 0.50m</p>	<p>CHAUSSEE "RESERVOIR"</p> <p>Béton Bitumineux SG 0/6 Porphyre Ep : 0.05 m</p> <p>Couche d'accrochage</p> <p>Grave Bitume Classe 3 0/14 - Ep 0.09 m</p> <p>Couche d'accrochage</p> <p>Grave calcaire non traitée D31/D21 - Ep 0.50 m (PF2)</p> <p>Géotextile</p> <p>Grave calcaire non traitée lavée 20/60 - Ep 0.60/0.70 m indice de vide 40% (PF 2) - curaturé par un géotextile</p>	<p>STATIONNEMENT LONGITUDINAL</p> <p>Dalle alvéolaire engazonnée ép. : 0.04m</p> <p>Lit de pose en concassé 4/6 ép. : 0.03 m</p> <p>Milage terre pierre drainante ép : 0.15 m</p> <p>Grave calcaire non traitée lavée 20/60 ép : 0.20m indice de vide 40% (AR) - curaturé par un géotextile</p>	<p>BANDE ENHERBEE</p> <p>Terre végétale ép : 0.50m</p>
	<p>STATIONNEMENT LONGITUDINAL</p> <p>Béton Bitumineux SG 0/6 Porphyre ép : 0.04 m</p> <p>Couches de cure et d'accrochage</p> <p>Grave Mixte Traitée GL 0/20 T3 ép : 0.20m</p> <p>Fraisats des anciennes chaussées ép : 0.20m</p> <p>Géotextile</p>		<p>PASSE-PIED</p> <p>Pavés 20x20cm Béton jointif - ép : 0.08 m</p> <p>Lit de pose en sable ép. 0.04 m</p> <p>Couche de cure</p> <p>Grave Mixte Traitée GL 0/20 T3 ép : 0.15m</p> <p>Fraisats des anciennes chaussées ép : 0.20m</p>	

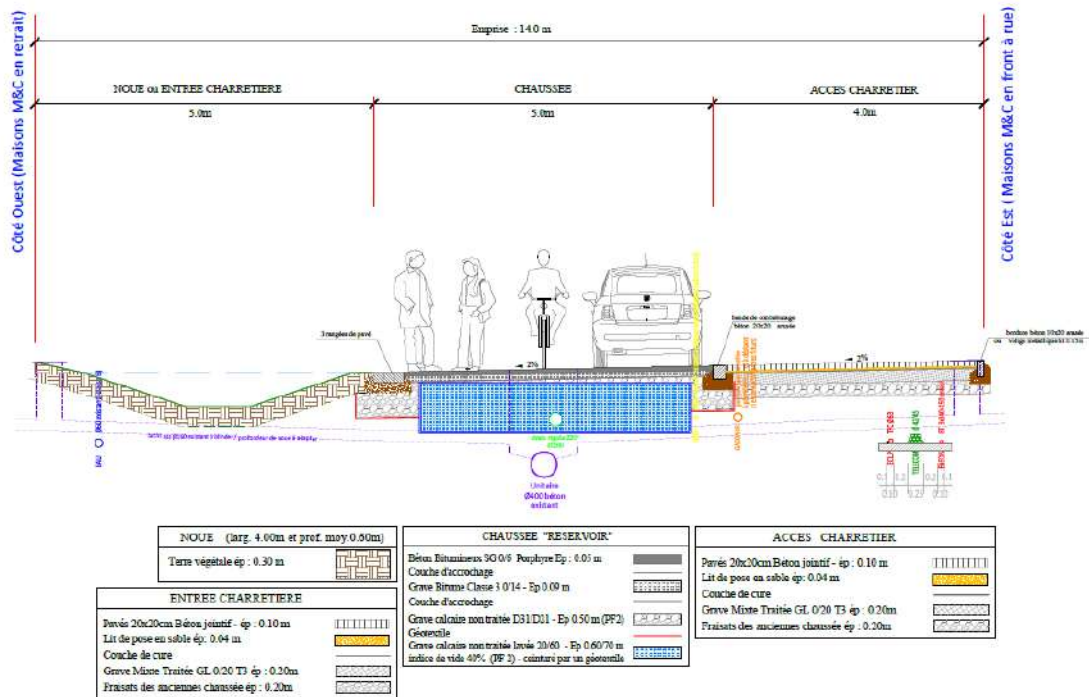
OP3 - Rue de Cambrai - Demi-Tronçon Nord
STATUT : VOIRIE - ZONE DE RENCONTRE



OP3 - Rue de Cambrai - Demi-Tronçon Sud
STATUT : VOIRIE - ZONE 30



OP4 - Rue de Valenciennes
STATUT : VOIRIE - ZONE DE RENCONTRE



❖ **POINT 5 DU CERFA – Sensibilité environnementale**

Etude géotechnique

Cf : annexe 9 : DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE Missions G0 et G5 réalisées par ESIRIS

A la demande et pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, ESIRIS NO a reçu pour mission de réaliser, dans le cadre de la requalification et de l'aménagement des espaces publics du quartier Schneider, un diagnostic géotechnique (mission G5) des chaussées existantes, rues de Senelle, de Maubeuge, de Valenciennes et de Cambrai, à ESCAUDAIN / LOURCHES (59).

Cette mission a permis de définir :

- le contexte géologique et hydrogéologique du site,
- la nature et l'épaisseur des structures de chaussées en place,
- les zones de faiblesses et leur importance,
- une proposition de réfection de la chaussée,
- la perméabilité des sols en place,
- une enquête hydrogéologique (détermination des niveaux caractéristiques de la nappe).

Il s'agit d'une mission de type G5, selon la norme NF P 94-500 (Version de Novembre 2013).

Cette étude fait suite à une mission d'investigations géotechniques menée par nos soins, cité Schneider et ayant fait l'objet du compte-rendu Cr-LI19.0160-B du 11/11/2019.

La présente étude G5 reprend les résultats de ces investigations.

Aucun échantillon testé n'a mis en évidence la présence d'amiante. Les valeurs des sommes des 16 HAP sont inférieures au seuil réglementaire (50 mg/kg).

Suite à cette étude, les recommandations géotechniques ont été les suivantes :

Portance du sol support :

Après décapage de la structure de chaussée en place, l'arase des terrassements va se situer dans des sols de classe A1 et A2. Il s'agit de matériaux sensibles à l'eau qui peuvent perdre leurs caractéristiques mécaniques au contact de l'eau (infiltrations). De ce fait, les travaux de terrassement devront être réalisés en période sèche (juillet à octobre) sous peine de limiter la portance et la traficabilité des plates-formes susceptibles de générer des arrêts de chantier.

Une mesure de portance par essais de poinçonnement (IPI) en début de travaux permettra de s'assurer des conditions de traficabilité de chantier et d'adapter la méthode et l'épaisseur des couches (purge des sols meubles et remaniés, substitution).

D'après la classe du sol composant le support (sol de classe A1 et A2 selon le GTR), on peut en déduire la portance estimée à court terme, en conditions moyennes (printemps et automne peu pluvieux, été médiocre) entre 15 et 40 MPa, avec un couple PST1 à 2 / AR1.

Pour une arase AR0, EV2 < 20 MPa, l'amélioration de la portance de l'arase sera réalisée par substitution des sols mous saturés par des matériaux insensibles à l'eau (matériaux granulaires d'apport ou matériaux du site traités préalablement à la chaux). Cette méthode ne peut être décidée ou prescrite qu'au moment des travaux.

Une vérification des états hydriques et des portances au moment du chantier permettra de valider la nécessité d'un éventuel cloutage.

Couche de forme :

On pourra mettre en oeuvre une couche de forme pour l'obtention d'une plate-forme de classe PF2. Cette couche de forme sera mise en place sur un géotextile et pourra être constitué de :

- 40 cm de GNT (graves calcaires concassées, bétons ou produits de démolition recyclés type GR1) ;

ou

- 75 cm de MIOM non traités.

Réception :

Pour la réception de l'arase, des essais de plaque seront menés pour contrôler sa portance.

Pour la réception de la plate-forme PF2, les points suivants devront être vérifiés dans le cas d'une couche de forme granulaire non traitée :

- EV2 ≥ 50 MPa,
- Déflexion mesurée à la poutre de Benkelman sous essieu de 13 tonnes
- < 2.0 mm.

Ebauche dimensionnelle de la structure de chaussée :

Il est possible d'envisager, entre autres, l'une des structures suivantes :

1^{ère} solution :

Couche	Nature	Epaisseur
Couche de roulement	Béton bitumineux	6 cm
Base + Fondation	Grave Bitume de classe 3 (GB3)	9 cm
Rappel : Chaussée sur couche de forme conduisant à PF2 / Trafic TC1		

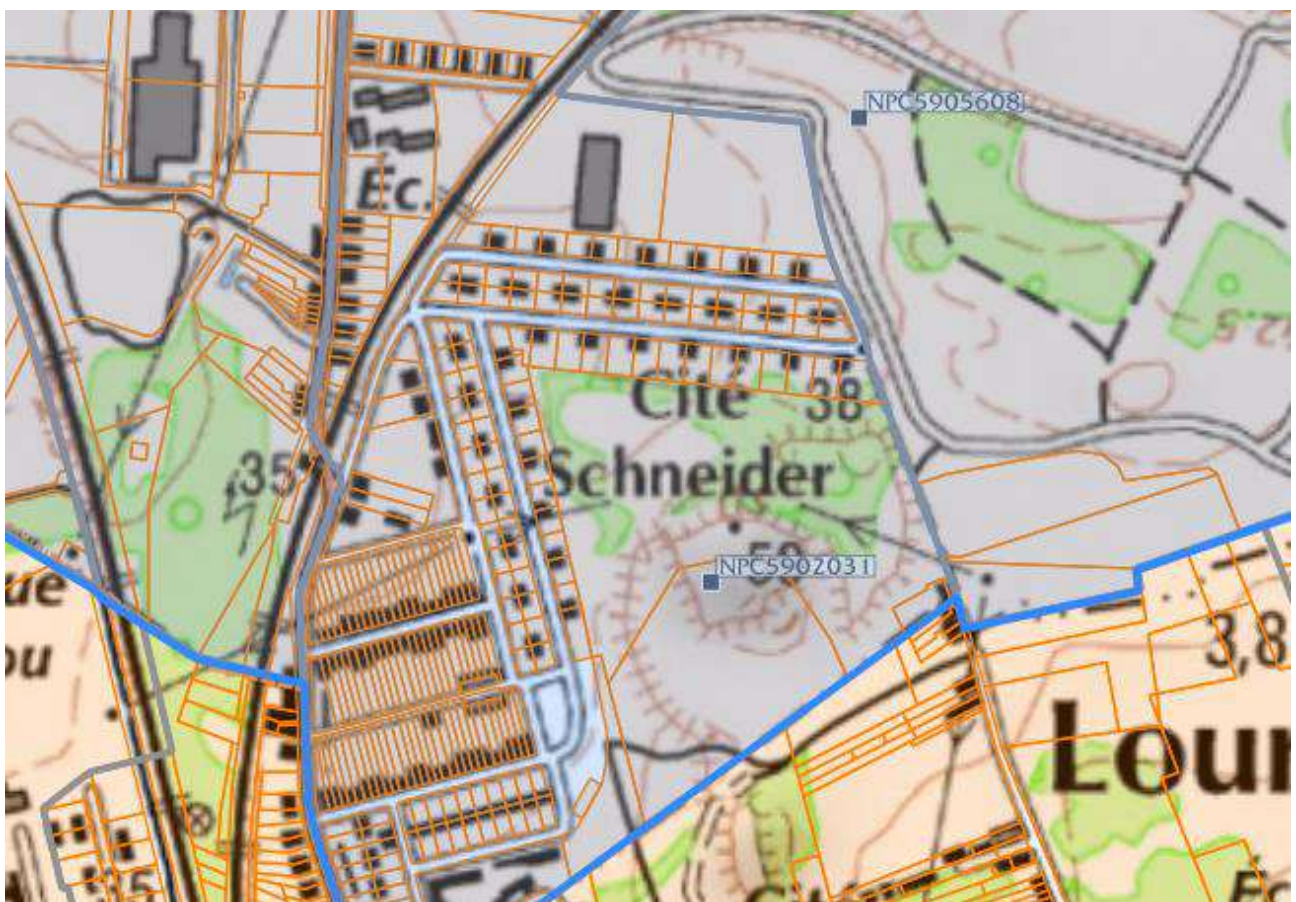
2^{ème} solution :

Couche	Nature	Epaisseur
Couche de roulement	Béton bitumineux	2.5 cm
Base + Fondation	Enrobé à Module Elevé de classe 2 (EME2)	9 cm
Rappel : Chaussée sur couche de forme conduisant à PF2 / Trafic TC1		

❖ **Pollution des sols**

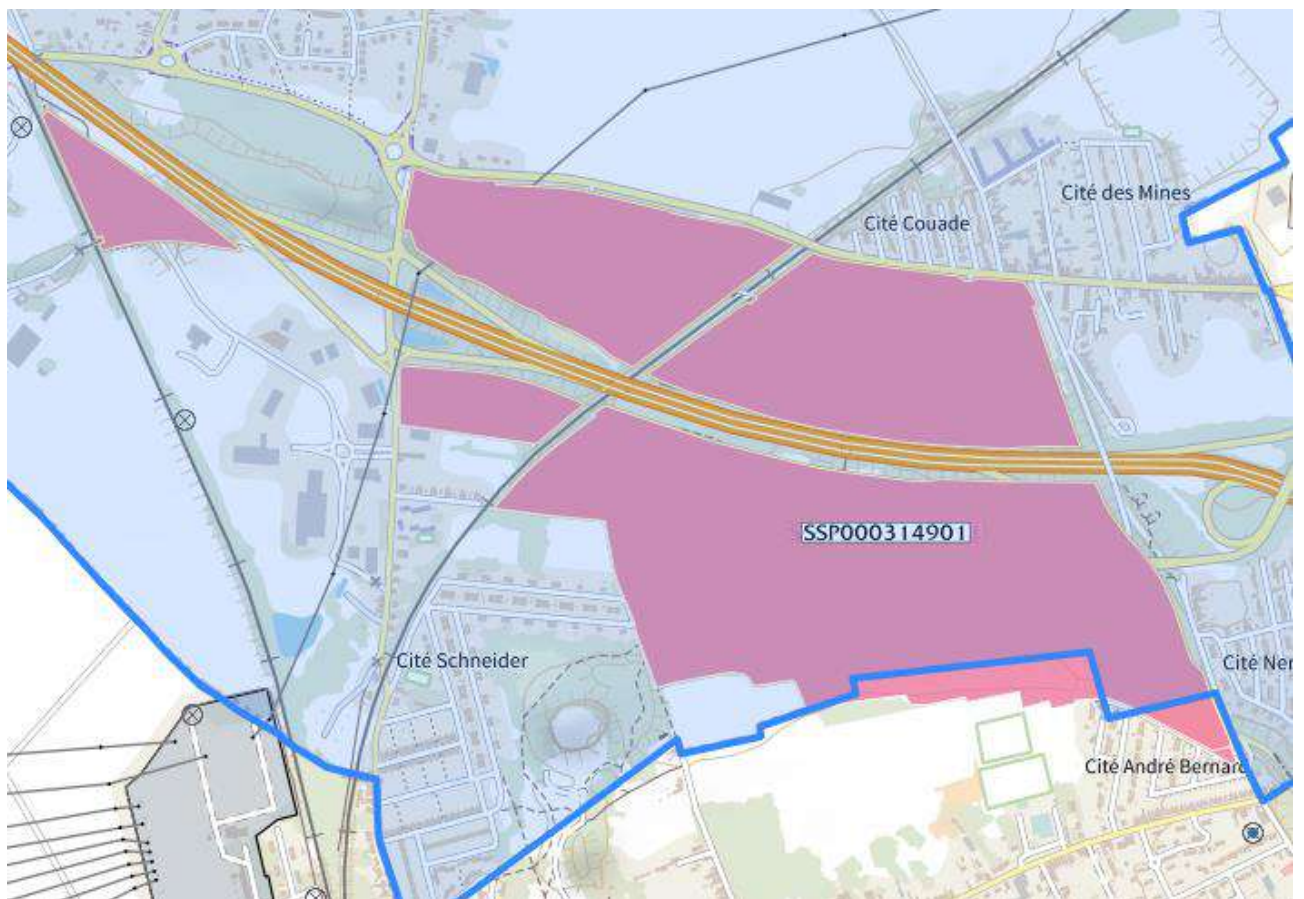
Carte des anciens sites industriels et activités de service

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale	Activité
SSP3964335 ↗	NPC5905608	Ets Gagneraud Père et Fils (Centre Nord) et SALVIAM		Chemin latéral de Lourches	59124 ESCAUDAIN	
SSP3961468 ↗	NPC5902031	Cie des Mines de Douchy puis HBNPC	Terril Schneider	rue Valenciennes (de)	59124 ESCAUDAIN	



Secteur d'information sur les sols

N° identifiant SSP	N° identifiant BASOL ou SIS	Nom usuel	Adresse principale	Commune principale
SSP00030390101 🔗	59SIS05198	ANCIENNE SAVONNERIE LEMPEREUR - FRICHE KNOX	29 RUE CAMILLE DESMOULINS	59124 ESCAUDAIN
SSP00031490101 🔗	59SIS05310	FRICHE USINOR BAIL LOURCHES-ESCAUDAIN- SECTEUR A	RD 645 SECTEUR A	59124 ESCAUDAIN



➔ Présence du SIS n°5905310 « Friche Usinor » (cadastré AP n°64) au nord de la cité minière mais hors périmètre d'intervention

POINT 6 DU CERFA - CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

❖ Risques

Le quartier est en zone d'exposition faible au risque de retrait gonflements des argiles.

Le risque sismique y est faible.

Aucun PPRN ou PPRT n'a été prescrit.

❖ Gestion des eaux

Le présent projet fera d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau

La doctrine pluviale du NORD donne les prescriptions suivantes :

- Dimensionnement des ouvrages de gestions pour une pluie vicennale ;
- Temps de vidange des ouvrages inférieur à 48 heures pour une pluie vicennale ;
- Privilégier l'infiltration, sinon rejet régulé à 2 l/s/ha au milieu naturel ;
- Etude d'une pluie centennale et gestion autant que possible dans l'emprise du projet.

Ainsi, dans le cadre des opérations de réhabilitation du quartier Schneider, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a privilégié la mise en place d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales.

Au droit de la zone d'étude, le sol présente une perméabilité faible. Malgré tout, le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales grâce à des ouvrages qui seront dimensionnés sur la base minimum d'une pluie de retour 20 ans.

Le projet permet donc de déconnecter des surfaces actives du réseau unitaire ce qui va également améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement.

Gestion des eaux pluviales des espaces privés :

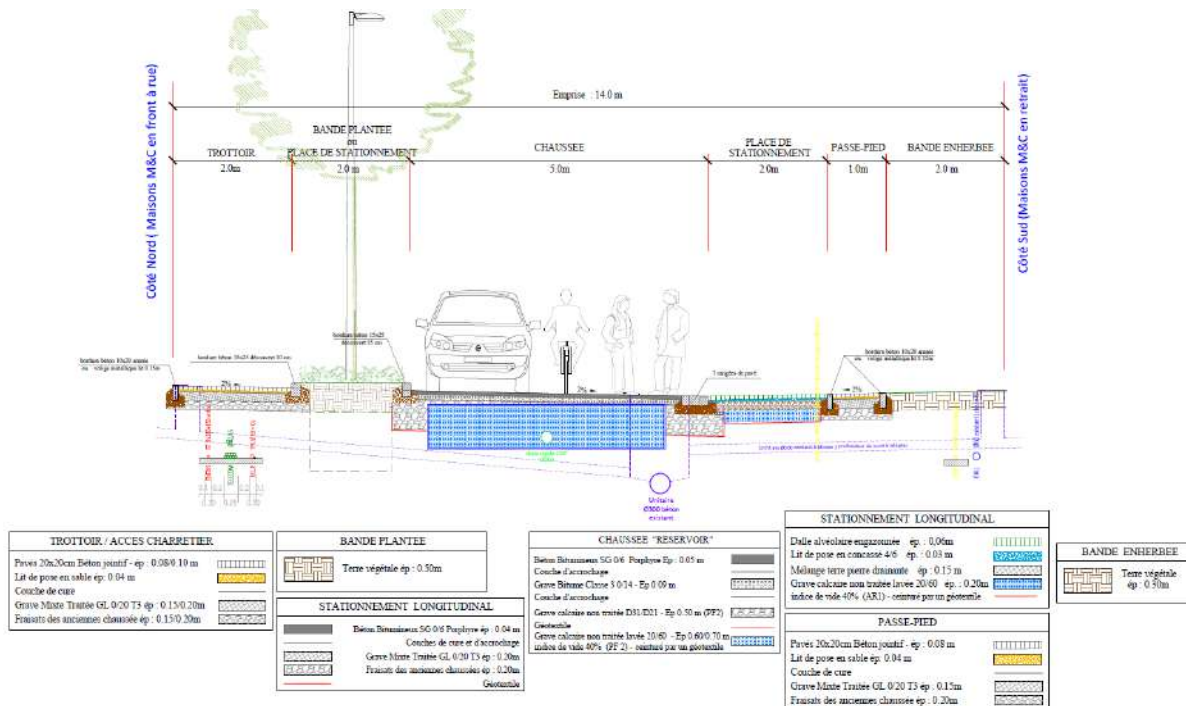
Les bailleurs s'attacheront à gérer de façon autonome les eaux de pluie tombant sur leur parcelle.

Le principe d'infiltration et/ou réutilisation des eaux pluviales des parcelles privées de Maisons et Cités et de SIA Habitat, a été acté. Les ouvrages seront dimensionnés pour une pluie de retour 20 ans. Ainsi, il est prévu que les eaux pluviales de toitures des logements soient infiltrées au droit de zone d'infiltration sous les espaces de stationnement.

Gestion des eaux pluviales des espaces publics

De façon générale, le contexte hydraulique du secteur sera amélioré compte tenu de l'infiltration et du tamponnement des eaux pluviales et de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Profil en travers avec chaussée réservoir



❖ **Désimperméabilisation**

Le projet permet une réduction des surfaces actives en désimperméabilisant des surfaces de voiries publiques.

❖ **Déplacement**

Pour information, il est prévu dans le projet global la requalification de la RD 81 pour permettre la mise en place d'une piste cyclable et trottoirs propres pour relier le secteur au Nord du passage à niveau et le carrefour de l'éclaircur (RD81/RD49)

A noter que la nouvelle voirie, mise en service récemment, entre la zone des Pierres-Blanches, à Denain, et Escaudain a eu un impact sur la fréquentation des Poids Lourds du quartier qui a diminué.

En termes de stationnement :

- sur l'espace public, le nombre de stationnement (le long des voiries) sera conservé
- Et à minima, 1 place privative par maison sera assurée.

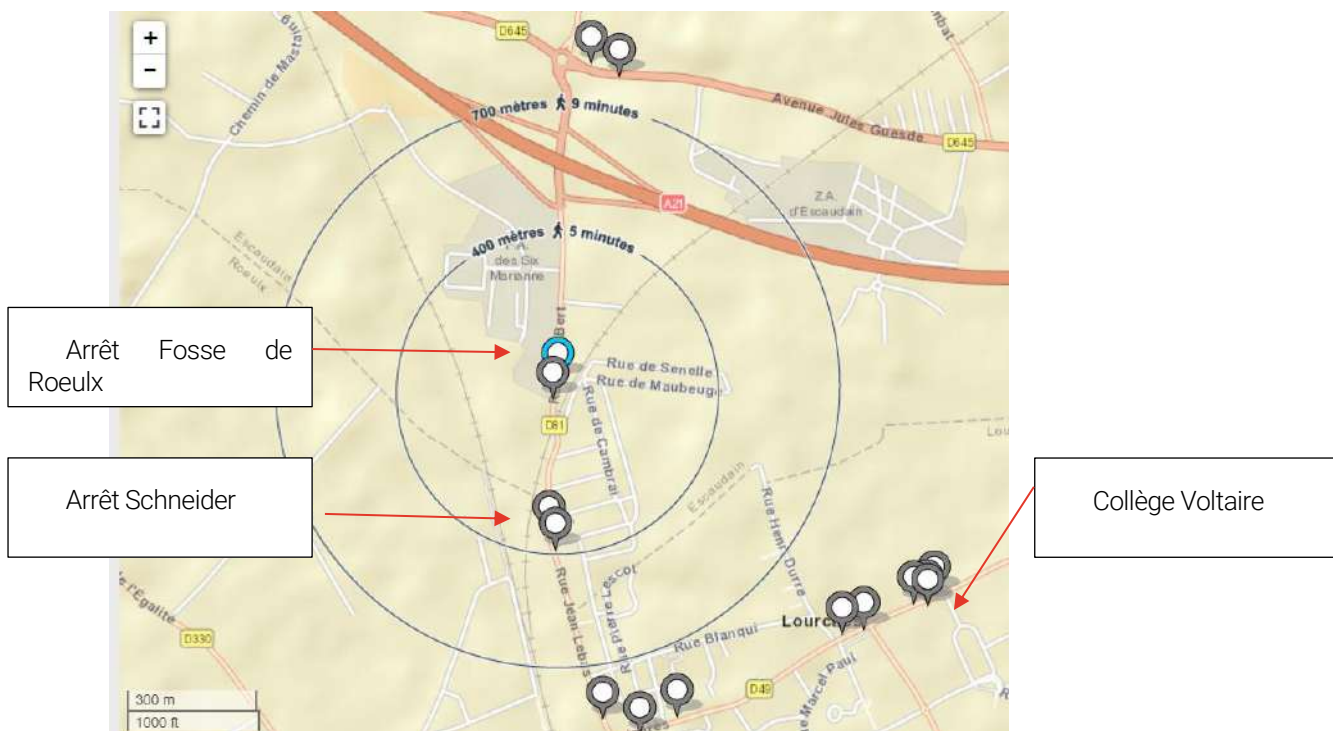
Bus :

La commune est desservie par le réseau Transvilles :



Le quartier ● est desservi par deux lignes de bus et il existe deux arrêts à proximité sur la RD 81 :

- ➔ Fosse de Roeux au nord du quartier
- ➔ Schneider au sud du quartier



Les deux lignes qui desservent ces deux arrêts sont :

- Ligne 4 (ligne essentielle). Cette ligne permet de desservir le collège voltaire à Louches



Il s'agit d'une des lignes les plus fréquentées du Denaisis, elle dessert plusieurs établissements scolaires sur Louches et Denain ainsi que les nombreux points d'intérêt de Denain : son hôpital, sa piscine, son centre commercial (Carrefour).

La ligne 4 commence son circuit de Roeux ou d'Escaudain jusqu'au centre-ville de Denain et se termine à Douchy.

Le pôle d'échange Espace Villars à Denain permet également aux clients d'emprunter la ligne de tramway T1 pour se rendre à Valenciennes. Vous pourrez également utiliser la navette de centre-ville Villars Express qui dessert le cœur de ville de Denain.

Points d'intérêt desservis

- Centre commercial de Denain (Carrefour)
- Espace Villars
- Hôpital de Denain
- Piscine de Denain
- Institution Jean Paul II
- Collège Emile Littré

Calendrier

Circule du lundi au dimanche, toute l'année, sauf le 1^{er} mai

Amplitude horaire

Heure de début : 5:47

Heure de fin : 20:10

Fréquence

En heures de pointe : 20 mn

En heures creuses * : 30 mn

* uniquement du lundi au vendredi.

- Ligne 105 (ligne locale)



La ligne de bus 105 permet de se rendre rapidement dans le centre-ville de Denain depuis Neuville et Haulchin.

La ligne dessert plusieurs établissements scolaires situés à Denain ainsi que les nombreux points d'intérêt de la ville : son hôpital, son cinéma, sa piscine ou encore son centre commercial.

Le pôle d'échange Espace Villars à Denain permet également aux clients d'emprunter la ligne de tramway T1 pour se rendre à Valenciennes. Une agence commerciale Transvilles est notamment située à la station Espace Villars.

La navette de centre-ville Villars Express permet également de desservir le cœur de ville de Denain.

Points d'intérêt desservis

- Espace Villars
- Centre commercial Carrefour
- Hôpital
- Piscine
- Cinéma
- Collège Villars
- Ets Jean-Paul II

Calendrier

Circule du lundi au samedi, toute l'année, sauf les jours fériés.

Amplitude horaire

Heure de début : 6:10

Heure de fin : 19:46

Fréquence

En heures de pointe : 50 mn

❖ **Natura 2000**

Le projet n'intègre le périmètre d'aucune zone Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches sont :

- Zone Natura 2000 directive Oiseaux : Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005)
 - **Cette zone Natura 2000 se situe à 6 km de la zone d'étude.**
- Zone Natura 2000 directive Habitats : Forêt de Raismes, Saint-Amand, Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (FR3100507).
 - **Cette zone Natura 2000 se situe entre 7,7 (au nord ouest) et 10 km (au nord est) de la zone d'étude.**

Dans le cas présent, le projet consiste en la réhabilitation d'un quartier existant.

En fonctionnement courant, aucun impact n'est donc à attendre sur les zones Natura 2000 recensées à proximité.

En effet, le projet n'induit :

- aucune augmentation de trafic;
- aucune émission sonore,
- aucune émission de poussières ou de vibrations;
- aucune émission lumineuse supplémentaire;
- aucun risque de rejet polluant vers le milieu naturel.

Le projet priorise l'infiltration des eaux pluviales et celles-ci présentent une qualité compatible avec l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau. Enfin, les risques de pollutions chroniques et accidentelles sont maîtrisés.

→ **Incidences sur zones Natura 2000 en fonctionnement courant : aucune.**

❖ **Economie / Emploi**

La phase de chantier sera source d'emplois pour les entreprises du secteur.

❖ **Phase de travaux**

Des nuisances temporaires lors de la phase travaux sont à prévoir mais il y a peu de riverain à proximité. Il s'agira de pollution auditive liée au trafic des engins de chantier et éventuellement quelques vibrations et poussières. Des perturbations sur les circulations sont attendues du fait de la circulation des engins de chantier toutefois, il s'agit de nuisances temporaires.

Les risques de pollution des eaux liés à la réalisation des travaux sont à prendre en compte dans l'élaboration du projet. Des prescriptions particulières seront détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.) comportera une rubrique "Pollution".

Les risques de pollution durant la phase de travaux sont de différentes natures :

- L'entraînement des matériaux fins (matières en suspension) par les eaux de pluies plus ou moins violentes sur des zones fraîchement terrassées lors des travaux de terrassements ;
- L'épandage involontaire de produits de type hydrocarbures ou huiles à proximité des zones de stockage des carburants ou d'entretien des engins.

Lors de l'installation de chantier, des dispositions seront prises, notamment sur les aires destinées à l'entretien des engins ou sur les zones de stockage des carburants ou des divers liants utilisés :

- délimitation précise du chantier et sensibilisation du personnel exécutant à la vulnérabilité du milieu,
- bacs de rétention pour le stockage des produits inflammables,
- enlèvements des emballages usagés,
- création de fossés étanches autour des installations pour contenir les déversements accidentels,
- utilisation de zones imperméabilisées ou spécifiques pour le ravitaillement, et mise en place d'une surveillance,
- les réserves de carburants (type citerne) seront obligatoirement équipées de bac de rétention d'une capacité égale à la citerne. Celles-ci seront en outre stockées sur les aires de stationnement des engins ;
- obligation de stockage, récupération et élimination des huiles de vidange des engins de chantier,
- stockage des engins et machines à moteur à explosion, en dehors des périodes de travail, sur une aire spécialement aménagée et étanche à proximité des installations de chantiers.

PLAN:
cf plan ci après